



## Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP) Demande de retirer des fonds d'un REER

Utilisez ce formulaire pour faire un retrait de votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) dans le cadre du REEP. Remplissez la partie 1 et remettez le formulaire à l'émetteur de votre REER.

Pour en savoir plus sur le REEP, y compris les conditions d'admissibilité et de participation, les programmes de formation admissible, et les établissements d'enseignement agréé, consultez le guide RC4112, *Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)*.

### Partie 1 – Remplissez cette partie si vous voulez faire un retrait REEP de votre REER

Prénom et initiale(s)	Nom de famille	Numéro d'assurance sociale		
Adresse	Ville	Province ou Territoire	Code postal	

**Qui est l'étudiant REEP? (ne cochez qu'une seule case)**  Vous  Votre époux ou conjoint de fait

Si vous avez coché « votre époux ou conjoint de fait », inscrivez ci-dessous son nom et son numéro d'assurance sociale.

**Remarque :** L'étudiant REEP doit demeurer le même pour tous les retraits dans toutes les années de la participation courante.

Nom de votre époux ou conjoint de fait	Numéro d'assurance sociale
--	----------------------------

1. Êtes-vous un résident du Canada?

Oui  Allez à question 2. Non  Vous **ne pouvez pas** faire de retrait REEP. **Ne remplissez pas ce formulaire.**

2. L'étudiant REEP est-il inscrit à un programme de formation admissible dans un établissement d'enseignement agréé ou a-t-il reçu une lettre l'invitant à s'inscrire avant mars de l'année suivante à un tel programme?

Oui  Allez à question 3. Non  Vous **ne pouvez pas** faire de retrait REEP. **Ne remplissez pas ce formulaire.**

3. L'étudiant est-il inscrit à temps plein ou à temps partiel?

À temps plein  Allez à question 5. À temps partiel  Allez à question 4.

4. L'étudiant remplit-il l'une des conditions relatives à une déficience tel qu'expliqué dans le guide RC4112?

Oui  Allez à question 5. Non  Vous **ne pouvez pas** faire de retrait REEP. **Ne remplissez pas ce formulaire.**

5. Avez-vous fait des retraits REEP dans les années précédentes de la participation courante?

Oui  Allez à question 6. Non  Allez à question 7.

6. Est-ce que ce retrait a été fait après janvier de la quatrième année civile après celle de votre premier retrait REEP ou est-ce que votre période de remboursement a commencé?

Oui  Vous **ne pouvez pas** faire un autre retrait REEP avant l'année suivant celle où vous avez remboursé tout votre solde du REEP. **Ne remplissez pas ce formulaire.** Non  Allez à question 7.

7. Combien voulez-vous retirer? \$ \_\_\_\_\_ A

8. S'agit-il de votre premier retrait REEP cette année?

Oui  Allez à question 9. Non  Combien avez-vous déjà retiré cette année dans le cadre du REEP? \$ \_\_\_\_\_ B

Si le total des lignes A et B **dépasse** 10 000 \$, l'émetteur de votre REER prélèvera de l'impôt sur la partie de votre retrait qui dépasse la limite de 10 000 \$. Vous devez inclure la partie du retrait qui dépasse 10 000 \$ comme revenu, dans votre déclaration de revenus et de prestations.

9. Combien avez-vous retiré dans le cadre du REEP dans les années passées pour votre participation courante? \$ \_\_\_\_\_ C

**Ne tenez pas** compte des montants que vous avez inclus dans vos déclarations de revenus et de prestations des années précédentes parce que vous avez dépassé la limite de 10 000 \$. Si le total des lignes A, B et C **dépasse** 20 000 \$, l'émetteur de votre REER prélèvera de l'impôt sur la partie de votre retrait qui dépasse la limite de 20 000 \$. Vous devez inclure la partie qui dépasse 20 000 \$ comme revenu, dans votre déclaration de revenus et de prestations.

10. Quel est le numéro de compte du REER duquel vous voulez faire le retrait REEP? \_\_\_\_\_

### Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans la partie 1 de ce formulaire sont exacts et complets.

Signature du participant	Année	Mois	Jour
--------------------------	-------	------	------

### Partie 2 – À remplir par l'émetteur du REER

- **Ne nous envoyez pas** de copie de ce formulaire. Conservez-le dans vos dossiers et remettez une copie au participant au REEP.
- Si le total des lignes A et B ci-dessus dépasse 10 000 \$ ou si le total des lignes A, B et C ci-dessus dépasse 20 000 \$, prélevez l'impôt seulement sur le montant excédentaire.
- Déclarez le montant retiré à la case 25 d'un feuillet T4RSP, que vous émettez au nom du rentier du REER pour l'année du retrait.
- Pour en savoir plus sur la façon de déclarer les retraits REEP, consultez le guide T4079, *Guide T4RSP et T4RIF*.

Nom de l'émetteur du REER			
Adresse	Ville	Province ou Territoire	Code postal
Numéro de téléphone	Montant retiré	Date du retrait	Année Mois Jour

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la *Loi* telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à [arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc/nfsrc-fra.html](http://arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc/nfsrc-fra.html) et le(s) Fichier(s) de renseignements personnels ARC PPU 005.